

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation :
30 mars 2022Date d'affichage :
30 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 07 avril 2022

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Céline PORTOLES, Céline PARIS,

Secrétaire de séance : Pascal BARBERET

OBJET DE LA DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL

Sous la Présidence de Madame Christine SIGONNEAU, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Pascal BARBERET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	683 126.16 €
Recettes	- 756 598.29 €
Excédent de fonctionnement 2020 :	+ 69 545.06 €
Résultat de fonctionnement 2021 :	143 017.19€

Investissement

Déficit d'investissement 2020	- 88 207.30 €
Dépenses	- 165 013.48 €
Recettes	187 633.94 €
Résultat d'investissement 2021	- 65 586.84 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 77 430.35 €

Hors de la présence et du vote de Monsieur Pascal BARBERET, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,


Pascal BARBERET